



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 8 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

**« Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000 destiné aux bons de consommation »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 24 février 2021, qui décrit dans les détails le projet qui sera mis en œuvre au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par x oui, x non et x abstentions,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'000 destiné à prolonger et renforcer l'action de soutien aux commerces versoisien par le biais de bons de consommation.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 8500.00.36350.10 « Bons d'achats commerces Versoix ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.